

que l'Angleterre doit à son esprit et à ses institutions, bien plus qu'à sa propre puissance et à son esprit politique, une colonie qui peut être demain un grand empire. Son Excellence pourra dire au prince qui recevra au pied de la statue de Champlain, aux fêtes de juillet, les loyaux hommages de la vieille cité, que ni les armes, ni la diplomatie de l'Angleterre n'auraient su lui garder un seul pied de terrain sur le sol de l'Amérique du Nord, si des évêques canadiens-français élevés à l'école de Laval n'avaient formé l'âme du peuple à une loyauté que ne purent décourager ni les plus dures épreuves, ni les plus criantes injustices, ni les plus déloyales oppressions. Le pouvoir politique fait acte de haute sagesse et s'honore lui-même de reconnaître publiquement le mérite et l'influence d'un si grand homme et d'un si grand évêque.

J'ajoute que cette leçon, comme celle du monument lui-même et des fêtes du deuxième centenaire, vient à son heure.

Certes, au pied de la statue de Mgr. de Laval, toutes les voix s'accorderont à reconnaître en lui et à glorifier le grand citoyen autant que le grand évêque, le vrai père de la patrie autant que de l'Eglise. Ce fut bien en son temps le jugement de Louis XIV qui se connaissait en hommes ; ce fut également celui des plus sages et des plus désintéressés parmi ses contemporains. Ce ne fut pas celui de tous, ni toujours des plus considérables et qui reçurent de lui les plus sages conseils et les meilleurs services.

Que n'écrivirent point dès lors, en France, et que ne crièrent pas dans la colonie, ceux qui y devaient donner les premiers l'exemple du respect et de la reconnaissance, contre ce qu'ils appelaient l'ambition, l'inflexibilité, et l'esprit de domination de l'évêque ! A les entendre, il ne visait à rien moins qu'à supprimer pratiquement la puissance séculière, ou à l'entraver dans l'indépendance et le légitime exercice de son gouvernement. L'écho de ces calomnies s'est prolongé jusque dans une *Histoire du Canada*, justement estimée d'ailleurs, mais parfois moins judicieuse que bien intentionnée.

La vérité, c'est que l'évêque fut toujours le défenseur de l'ordre social et du droit contre l'arbitraire, non du pouvoir civil, mais de ses dépositaires, qui en méconnaissaient par passion ou par intérêt la mission et les fonctions. Inflexible seulement lorsque le salut des âmes et les droits de son église étaient en jeu, sur tout le reste il fut toujours prêt à composer pour le bien de la paix et l'édification commune. On